

À bas le projet de loi d'autonomie des Universités !

Retrait pur et simple du projet !

Ceci implique : rupture avec Sarkozy ! Assez de « concertation » et de « négociation », ce texte n'est pas amendable ! Front unique des organisations syndicales (UNEF, FSU, CGT et FO) et des organisations ouvrières et de la jeunesse pour exiger son retrait !

Une loi pour organiser la destruction des universités publiques

Avant toute discussion sur tel ou tel aspect particulier du projet de loi, il est nécessaire d'indiquer l'enjeu que constitue ce texte.

Sarkozy, Fillon et Péresse, n'ont pas cessé d'insister sur le caractère fondamental et décisif de cette loi : Pendant sa campagne électorale, Nicolas Sarkozy en avait fait « *une priorité absolue* ».

Pour Fillon, c'est la réforme « *peut-être la plus importante de la législature* ». Et, pour Valérie Péresse, « *Cela fait 20 ans que toute la communauté universitaire attend cette réforme* ».

Quand on connaît le programme et la politique de Sarkozy, on a donc tout à craindre de ce projet de loi. La politique de Sarkozy est cohérente, et ce projet auquel il attache tant d'importance est en concordance avec l'ensemble de sa politique : **il veut mettre les universités en concurrence, en finir avec les diplômes nationaux, organiser la sélection des étudiants et le paiement des études, casser le statut des enseignants-chercheurs, faire passer les universités sous le contrôle des entreprises**, en clair : avancer sur la voie de la privatisation.

Certains (comme les dirigeants de l'UNEF) tentent d'amoindrir le caractère de ce projet, de considérer qu'il ne s'agirait que d'une réforme de structure concernant la gestion des universités. Ils ne manquent pas d'affirmer que l'autonomie existe déjà, depuis la loi d'Edgar Faure de 1969, précisée par la loi Savary de 1984... Les mêmes considèrent que ce qui fait désaccord ne viendra qu'ensuite, et que ce n'est pas contre l'actuel projet d'autonomie qu'il faudrait mobiliser.

Cette position n'est pas acceptable. Jusqu'à présent, l'autonomie n'était que très partielle; celle qui se prépare est de très grande ampleur. Et il y a un lien indissociable entre ce projet d'autonomie et **tous** les autres projets gouvernementaux concernant l'Université. Plus précisément : le vote de la présente loi d'autonomie est la condition nécessaire, le moyen incontournable pour faire passer tout le reste. Valérie Péresse l'a indiqué : « *la loi qui va passer sur la gouvernance et l'autonomie d'université n'est que le socle d'une réforme beaucoup plus vaste qui va prendre cinq ans, et l'on va vraiment s'attaquer au problème de l'enseignement supérieur* » (le Monde du 27 juin 2007).

Quels sont ces autres projets ? Sarkozy, Fillon, l'UMP, la Conférence des présidents d'Université (CPU) elle-même qui a préparé les projets de Sarkozy ont été clairs ; cela tient en quelques mots : sélection des étudiants, liquidation des statuts nationaux des personnels, liquidation des programmes et diplômes nationaux, augmentation des frais d'inscription, contrôle donné au patronat sur les universités. Rien de moins. C'est un véritable plan de liquidation. Qu'on en juge :

Sarkozy déclare le 27 mars 2007 : « *l'autonomie, je la veux pour les Universités, dans le recrutement des étudiants, des professeurs, dans la recherche des financements, dans les programmes, dans le droit de passer des partenariats avec les entreprises* ».

Le même Sarkozy, le 3 septembre 2006: « *je propose d'en finir avec l'obligation pour l'université d'accueillir les étudiants qui ne sont pas suffisamment préparés aux études supérieures* »...

Puis Fillon devenu premier ministre l'a confirmé : les établissements universitaires pourront « *s'organiser comme ils l'entendent, recruter leurs enseignants comme ils l'entendent, créer les enseignements qu'ils veulent, mettre en place les accords avec les organismes de recherche, avec les grandes écoles, avec les entreprises sans avoir besoin de demander l'autorisation à des tutelles* » (Le 25 mai 2007).

Rappelons également ce que François Fillon déclarait, en octobre 2006, lors d'une convention UMP, « *le problème des droits de scolarité devra être franchement posé. (...) Il est temps de comprendre que l'Université pour tous a une contrepartie. Et cette contrepartie est notamment financière. (...) Il est tout de même stupéfiant de voir que personne ne s'offusque à l'idée de payer davantage pour son téléphone portable, son ordinateur portable ou l'achat de DVD, mais que chacun semble s'inquiéter à l'idée de payer un peu plus pour ses études supérieures !* ».

Une sélection impitoyable déguisée en « processus d'orientation »

Aujourd'hui, le gouvernement prétend qu'il n'y aura pas de sélection à l'entrée de l'Université...ni, – selon le projet remanié -, de sélection à l'entrée du master. (Il ne serait « *pas question d'instaurer une sélection à l'entrée de l'Université, ni d'augmenter les droits d'inscription* » dit Fillon). C'est un grossier mensonge, car la sélection sera organisée tout au long de la licence, et en toute autonomie par chaque université désormais autonome. Il suffit de lire le document de la CPU qui a servi à préparer les projets gouvernementaux. : « *La CPU refuse la sélection généralisée à l'entrée en licence ; elle préfère y substituer un processus d'orientation active impliquant la construction de parcours différenciés* ». On voit bien que ce « *processus d'orientation active* » est en réalité une sélection continue, qui remplace la sélection initiale que Devaquet et d'autres n'ont pu imposer.

Cette orientation sous contrainte sera très forte dès la première année ; il s'agit de « *Mettre en place à la fin du premier semestre de la licence, pour chaque étudiant, et quelle que soit sa filière universitaire, un contrat individualisé de réussite (CIR), défini par l'équipe pédagogique, incluant un suivi personnalisé, un module de projet professionnel, un stage obligatoire hors du milieu universitaire...* » (Proposition 2 du document publié en mars 2007 par la CPU). Ceci veut dire : empêcher les étudiants de choisir librement leur parcours d'étude, réduire encore les enseignements fondamentaux, multiplier les stages sans vrai salaire et sous contrôle patronal.

Cette sélection sera déguisée en « orientation » de plus en plus contraignante. Elle est aujourd'hui engagée dès avant le baccalauréat par la circulaire Goulard que les universités ont commencé de mettre en œuvre. Elle est réaffirmée dans le projet de loi (article 19 du projet, version du 28 juin)

Une « révolution budgétaire » conduisant à l'augmentation des frais d'inscription

De même, c'est-ce se moquer de laisser croire qu'il n'y aura pas de hausse des droits d'inscriptions. Dans les filières sélectives qui seront installées au sein de chaque université devenue autonome, qui empêchera le président et son conseil de décider de « frais » particuliers ?

Sous le titre : « **La nécessaire révolution budgétaire** », la CPU propose « *un pacte social et politique sur le financement des universités (État, collectivités, entreprises, familles)* ».

Ainsi, les collectivités territoriales et les entreprises devraient contribuer à leur financement. (Avec le contrôle que ceci implique sur l'Université). Pour les étudiants, La CPU précise :

« *Il n'est pas illégitime de demander aux étudiants une participation plus importante aux frais de scolarité car les études supérieures représentent un investissement à long terme pour les étudiants et leurs familles, notamment en cycle Master et doctorat* ».

C'est ce que demandait Claude Goasguen, chargé de l'Université pour l'UMP, dans un article du Figaro d'octobre 2006 : après avoir expliqué qu' « *Il faut d'abord régler la question des structures, de la diversification et de l'autonomie...* », Goasguen indiquait : « *Beaucoup de présidents réclament une augmentation relative des droits d'inscription des étudiants, qui sont les plus bas d'Europe. On pourrait, là encore, diversifier les frais de scolarité en fonction de l'avancement de l'étudiant dans ses études, système qui s'accompagnerait de prêts garantis par l'État, remboursable après l'obtention d'un contrat de travail stabilisé* ».

Destruction du statut de fonctionnaire des enseignants-chercheurs et personnels

Mais surtout, sans attendre les lois suivantes, l'actuel projet organise la destruction des statuts des personnels et des enseignants-chercheurs. Il donne au président l'incroyable prérogative de refuser la nomination d'un personnel statutaire qui aurait été nommé dans son université en application des règles statutaires. (L'article 6 dit : « *aucune affectation ne peut être prononcée si le président émet un avis défavorable motivé* »). Il permet au président de distribuer selon son bon vouloir primes et intéressement, lui permet de recruter en CDD et CDI en place de personnels fonctionnaires; le CA décidera de la répartition des obligations de services des enseignants-chercheurs (article 18); et l'article 20 permet d'embaucher des étudiants comme tuteurs ou en bibliothèque : en place donc des personnels qualifiés.

À partir de là, le président pourra recruter selon ses objectifs politiques et financiers ; il n'y aura alors plus d'obstacle à la liquidation des programmes et diplômes nationaux : en effet, l'existence de corps nationaux d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, fondés sur des statuts nationaux, est décisive pour que soit garanti au étudiants le caractère national des programmes et diplômes.

La question de l'autonomie, un enjeu central

Il faut donc prendre au sérieux l'affirmation de Fillon selon lequel ce sera la réforme « *peut-être la plus importante de la législature* ».

Et l'on comprend bien pourquoi cette loi doit être votée en juillet : cette réforme est une vraie menace pour les étudiants et il faut, pour commencer, qu'ils ne puissent être informés de ce que prépare cette loi :

L'autonomie prépare la sélection : Le gouvernement veut donner au patronat local le pouvoir au sein des universités. Les nouveaux présidents-patrons d'universités organiseront les filières et les « flux » en fonction des besoins locaux du patronat.

L'autonomie, c'est la fin des diplômes nationaux, et des statuts nationaux des enseignants.

En choisissant cette période de vacances scolaires et universitaires, le gouvernement pense ainsi éviter une mobilisation des étudiants et lycéens, lesquels ne peuvent pas être dupes de cette manœuvre organisée par le gouvernement.

Car la question centrale est bien celle de l'autonomie. Il ne s'agit pas simplement de renforcer l'actuelle autonomie ; il s'agit d'un saut qualitatif qui ouvrira la voie à un changement de nature de l'université. Et on ne peut considérer que le projet initial est amélioré parce que l'autonomie facultative deviendrait obligatoire pour toutes les universités (article 35) ; dire cela, comme le fait la direction de l'UNEF, c'est se moquer du monde : sous couvert d'éviter une université à deux vitesses, on va créer une université à 85 vitesses, autant qu'il y a d'universités.

Au-delà, c'est une véritable privatisation de l'université qui se prépare, qu'annoncent la mise en place de fondations et la pleine propriété des locaux.

Les véritables objectifs de Sarkozy : sélection et paiement des études

Depuis 1966, la bourgeoisie a essayé à de nombreuses reprises d'instaurer la sélection et le paiement des études par les étudiants. Chaque fois, par la grève et les manifestations, les étudiants

ont mis en échec ces tentatives et, une fois encore, à l'automne 2003. Il s'agit en particulier pour la bourgeoisie française de surmonter son échec historique de 1986 : elle avait alors tenté d'instaurer la sélection à l'entrée de l'Université. La grève générale des étudiants (rejoints par les lycéens) avait balayé le projet du ministre Devaquet et de Chirac alors premier ministre.

Aujourd'hui, il n'y a qu'un changement de tactique: Sarkozy prend soin de ne pas agiter le chiffon rouge, il multiplie les concertations et les entretiens, invite au restaurant les responsables syndicaux étudiants.... Mais l'objectif est le même : sélectionner les étudiants, leur faire payer leurs études.

La bourgeoisie, le Medef en particulier, ainsi que Sarkozy et l'UMP, n'ont jamais caché leurs objectifs. Fondamentalement, il s'agit de revenir à l'objectif qui était celui de Devaquet en 1986 (mais aussi, antérieurement, du plan Fouchet de 1966-67 puis de Saunier Seïté en 1976) : remettre en cause le bac comme diplôme suffisant pour s'inscrire à l'université, introduire la sélection, l'orientation forcée en fonction des besoins du patronat et, par ce biais, disloquer la force menaçante que représentent deux millions et demi d'étudiants en France.

Pour que l'Université ne soit pas au service des patrons

L'objectif du patronat est à la fois économique et politique, les deux sont indissociables ; le modèle est celui de la Grande Bretagne, avec des universités à plusieurs vitesses, payantes pour les plus demandées, aux effectifs limités. Et en Angleterre, rares sont les mobilisations étudiantes.

Claude Goasguen, délégué général de l'UMP chargé de la Recherche et de l'Université, écrit ce qui suit : « *Les aménagements postérieurs à 1968 n'ont pas rompu totalement avec cette idée bien française que la finalité de l'université n'est pas de s'adapter mais de transformer la société..* » (Le Figaro, 3 octobre 2006)

À l'inverse de Goasguen, nous pensons que la finalité de l'instruction en général, de l'université en particulier, n'est pas de s'adapter aux besoins présents du capitalisme français, à ce que l'on appelle aujourd'hui le libéralisme, mais que cette finalité est bien de donner à la jeunesse, à la population, les outils intellectuels nécessaires pour comprendre le monde, nécessaires pour s'organiser afin d'en finir avec ce vieux monde.

Aussi ce projet de loi doit il être totalement rejeté, et le front unique imposé sur le mot d'ordre :

À bas le projet de loi d'autonomie des Universités ! Retrait pur et simple du projet

Ce qui implique : rupture avec Sarkozy ! Assez de « concertation » et de « négociation » !

Depuis plus d'un mois, les dirigeants de l'UNEF et ceux des syndicats d'enseignants et enseignants-chercheurs se concertent avec Péresse, et avec Sarkozy lui-même ; ils défendent des propositions qui n'ont rien à voir avec celles des étudiants ni des personnels ; ils réclament une « bonne » réforme, acceptent le principe de l'autonomie, demandent à co-gérer l'université...

Ceci, comme la « concertation » entrave toute mobilisation. À l'inverse, la mobilisation implique la réalisation du

Front unique des organisations syndicales (UNEF, FSU, CGT et FO) et des organisations ouvrières et de la jeunesse (PS et PCF, MJS, LCR et LO....) pour exiger son retrait pur et simple.

Au-delà, il est nécessaire d'exiger: Université nationale ! Programmes et diplômes nationaux ! Statuts nationaux des personnels !

À bas l'autonomie ! À bas la participation ! Boycott des conseils d'administration par les organisations d'étudiants et d'enseignants !

9 juillet 2007